
États financiers de la Commission des eaux usées du Grand Moncton

31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État de la situation financière	4
État des résultats et de l'excédent accumulé	5
État de l'évolution de l'actif financier net	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-13
Annexe 1 – Tableau du rapprochement de l'excédent annuel	14
Annexe 2 – Tableau du budget d'exploitation selon les normes comptables du secteur public	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres de la
Commission des eaux usées du Grand Moncton

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des eaux usées du Grand Moncton (la « Commission »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des eaux usées du Grand Moncton au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point – Informations supplémentaires

Nous attirons l'attention sur le fait que les informations supplémentaires incluses dans les annexes 1 et 2 ne font pas partie des états financiers. Nous ne les avons ni auditées ni examinées. En conséquence, nous n'exprimons aucune opinion d'audit, aucune conclusion de mission d'examen ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de celles-ci.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Le 20 mars 2025

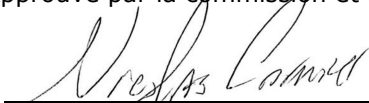
Commission des eaux usées du Grand Moncton**État de la situation financière**

Au 31 décembre 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Actifs			
Trésorerie			
Fonds de fonctionnement		5 997 257	5 576 109
Débiteurs			
Créances clients		2 093 216	86 221
Intérêts courus à recevoir		2 512 156	1 586 635
Taxes de vente à recevoir		158 101	124 645
Placements	3	27 389 972	27 389 972
		38 150 702	34 763 582
Passifs			
Créditeurs et charges à payer		1 388 635	1 065 510
Retenues de garantie à payer		45 009	118 444
Passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2	2 717 062	2 620 118
		4 150 706	3 804 072
Actifs nets		33 999 996	30 959 510
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	8	125 048 557	126 806 557
Charges payées d'avance et dépôts		66 123	113 103
Actif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2	2 386 264	2 456 448
		127 500 944	129 376 108
Excédent accumulé	5	161 500 940	160 335 618

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par la commission et la direction



Nicolas Cormier, président



Mona-Lisa Lavallée, trésorière



Kevin Rice, directeur général



Sharon Doucette, directrice des finances et de l'administration

Commission des eaux usées du Grand Moncton

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	Budget \$	2024 Données réelles \$	2023 Données réelles \$
		(note 7)		
Revenus				
Frais d'utilisation				
Ville de Moncton		9 146 970	8 816 850	8 638 350
Ville de Dieppe		2 736 720	2 736 720	2 572 080
Ville de Riverview		1 929 060	1 929 060	1 864 170
		13 812 750	13 482 630	13 074 600
Revenus d'intérêts	2	1 597 025	1 748 049	1 597 015
Frais de traitement des eaux usées à forte concentration		—	119 187	—
Revenus tirés du camion de vidange et du compost		153 831	110 560	144 151
		15 563 606	15 460 426	14 815 766
Charges				
Charges d'exploitation et charges liées aux usines				
Amortissement des immobilisations corporelles		4 877 551	5 152 235	4 393 375
Entretien et fonctionnement		3 479 423	3 531 591	3 154 254
Salaires et avantages		2 264 555	2 326 312	1 957 869
Électricité		1 130 713	921 753	925 395
Servitude et taxes foncières		651 218	637 858	629 541
Assurance		282 032	300 521	262 991
Services-conseils		547 805	396 634	250 563
Perte sur cession d'immobilisations corporelles		—	268 116	8 043
Amortissement de l'obligation de mise hors service d'immobilisations	2	—	70 184	70 184
Coûts de démolition		—	53 486	—
Téléphone		25 171	35 352	27 749
Véhicules		58 153	25 874	57 976
		13 316 621	13 719 916	11 737 940
Frais généraux				
Honoraires professionnels et conseils		225 926	169 912	195 828
Bureau		84 124	115 805	82 308
Charges de désactualisation	2	—	96 944	93 485
Commercialisation et communications		108 000	92 373	79 476
Déplacements, formation et éducation		61 012	72 299	74 828
Gouvernance		25 902	21 641	17 469
Intérêts et frais bancaires		6 081	6 214	5 641
		511 045	575 188	549 035
Total des charges		13 827 666	14 295 104	12 286 975
Excédent annuel		1 735 940	1 165 322	2 528 791
Excédent accumulé au début de l'exercice		—	160 335 618	157 806 827
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	5	—	161 500 940	160 335 618

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des eaux usées du Grand Moncton

État de l'évolution de l'actif financier net

Exercice clos le 31 décembre 2024

	Budget \$ (non audité)	2024 Données réelles \$	2023 Données réelles \$
Excédent annuel	1 735 940	1 165 322	2 528 791
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 886 212)	(3 698 013)	(6 664 476)
Coûts de démolition	—	(53 486)	—
Amortissement des immobilisations corporelles	4 877 551	5 152 235	4 393 375
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	—	321 602	8 043
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	—	35 662	14 521
Constatation de l'obligation de mise hors service d'immobilisations	—	70 184	(2 456 448)
	(2 008 661)	1 828 184	(4 704 985)
Variation des charges payées d'avance et des dépôts	—	46 980	(97 683)
	(2 008 661)	1 875 164	(4 802 668)
Variation de l'actif financier net	(272 721)	3 040 486	(2 273 877)
Actif financier net au début de l'exercice	—	30 959 510	33 233 387
Actif financier net à la fin de l'exercice	(272 721)	33 999 996	30 959 510

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des eaux usées du Grand Moncton**État des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
Fonctionnement		
Excédent annuel	1 165 322	2 528 791
Charges imputées à l'excédent annuel sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 152 235	4 393 375
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	321 602	8 043
Coûts de démolition	(53 486)	—
Amortissement de l'obligation de mise hors service d'immobilisations	70 184	70 184
Charge de désactualisation	96 944	93 485
	6 752 801	7 093 878
Variation des actifs et des passifs sans effet sur la trésorerie		
Débiteurs	(2 965 972)	2 038 838
Charges payées d'avance et dépôts	46 980	(97 683)
Créditeurs et charges à payer	323 125	(5 169 716)
Retenues de garantie à payer	(73 435)	13 192
	4 083 499	3 878 509
Investissement		
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	35 662	14 521
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 698 013)	(6 664 476)
	(3 662 351)	(6 649 955)
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	421 148	(2 771 446)
Trésorerie au début de l'exercice	5 576 109	8 347 555
Trésorerie à la fin de l'exercice	5 997 257	5 576 109

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. But de la Commission

La Commission des eaux usées du Grand Moncton (la « Commission ») est constituée en société et exerce ses activités en vertu des dispositions de la *Loi sur les municipalités* et de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du Nouveau-Brunswick. En tant que municipalité, la Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La Commission exploite une usine de traitement des eaux usées, un réseau collecteur d'eaux usées ainsi qu'une installation de compostage dans la région du Grand Moncton, au Nouveau-Brunswick, et offre des services de traitement des eaux usées aux villes de Moncton, Dieppe et Riverview.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers de la Commission ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») et tiennent compte des méthodes comptables ci-dessous.

Les états financiers établis selon ces normes ciblent la position financière de la Commission et toute modification à la matière. Le bilan comprend l'ensemble des actifs et des passifs de la Commission.

Budget

Le budget contenu dans les présents états financiers a été approuvé par la Commission le 16 novembre 2023 et soumis au ministre des Gouvernements locaux. Certains chiffres du budget ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme aux règles de présentation des états financiers en vertu des NCSP.

Comptabilité par fonds

Les fonds présentés dans les états financiers se composent des fonds généraux et des fonds de capital. La Commission approuve la mise en capital de certains montants dans des fonds à des fins d'exploitation et d'immobilisations futures.

Les transferts entre fonds sont comptabilisés en tant qu'ajustements au solde du fonds concerné.

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme étant financiers ou non financiers. Les actifs financiers sont des éléments qui pourraient être utilisés pour rembourser des passifs existants ou pour financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont des actifs acquis qui, normalement, ne produisent pas les ressources nécessaires pour s'acquitter des passifs existants. Ils sont plutôt utilisés pour fournir des services publics, peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à la vente. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance.

Comptabilisation des revenus

La Commission comptabilise les produits tirés des frais d'utilisation, du camion de vidange et du compost lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus, que le prix est fixe ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et figurent dans l'état des soldes des fonds à titre d'augmentation directe du fonds de capital.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des revenus (suite)

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les événements ayant donné lieu au transfert ont lieu, pourvu que les transferts soient autorisés, que tous les critères d'admissibilité soient remplis et que des estimations raisonnables des montants puissent être faites.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCSP exige que la direction procède à des estimations qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la Commission sont initialement évalués à leur juste valeur et sont par la suite comptabilisés au coût amorti; les intérêts présentés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé sont comptabilisés tels qu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les fonds en banque qui ne sont pas assujettis à d'autres restrictions et dont la durée jusqu'à l'échéance est de trois mois ou moins à la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La Commission prévoit un amortissement aux taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée d'utilité estimative. Chaque année, l'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative, comme suit :

Centre des opérations	De 10 à 60 ans
Installations de traitement	De 5 à 60 ans
Système de collecte	De 10 à 75 ans
Véhicules	De 5 à 20 ans
Matériel informatique et logiciels	De 3 à 5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour un usage productif.

Congés de maladie accumulés

La Commission prévoit des congés de maladie qui s'accumulent à raison de 1,25 jour par mois pour les employés à temps plein. Les employés peuvent accumuler un maximum de 150 jours. Au moment de la retraite, tout employé ayant accumulé des congés de maladie recevra une indemnité égale à cinquante pour cent de la valeur à un taux de rémunération en vigueur immédiatement avant la date du départ à la retraite.

Les congés de maladie constituent un avantage sans capitalisation. Il n'y a donc pas d'actifs applicables. Les prestations sont versées à même l'excédent accumulé à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le passif non capitalisé au 31 décembre 2024 de 231 295 \$ (195 662 \$ en 2023) est comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Mise hors service d'immobilisations

En 1984, la Commission a conclu des baux avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN ») afin d'obtenir le droit d'utiliser les terrains du CN pour l'infrastructure liée à TransAqua. À la résiliation de ces baux, la Commission est tenue contractuellement d'enlever toute infrastructure sur les terrains du CN, ce qui a donné lieu à l'obligation de mise hors service d'immobilisations.

La Commission a utilisé les terrains du CN pour construire des canalisations d'égout souterraines. Les canalisations d'égout sont amorties au cours de cette période selon la méthode de l'amortissement linéaire. Conformément au chapitre SP 3280 *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, la Commission a comptabilisé une obligation de mise hors service d'immobilisation d'un montant de 2 526 633 \$ en 2023. Ce solde a été établi à partir d'une estimation des charges d'assainissement futures non actualisées de 9 334 957 \$ qui devraient être engagées dans 36 ans. Le taux d'actualisation utilisé est de 3,7 %.

Première adoption du chapitre SP 3400, Revenus

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, la Commission a adopté le chapitre SP 3400, *Revenus*, qui fournit des indications pour la comptabilisation des revenus avec et sans obligations de prestation. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Commission.

3. Placements

Le tableau suivant présente les placements détenus par la Commission :

	2024	2023
	\$	\$
Certificat de placement garanti (4,32 %, arrivant à échéance en mai 2027)	5 394 354	5 394 354
Certificat de placement garanti (4,00 %, arrivant à échéance en juin 2025)	5 195 618	5 195 618
Certificat de placement garanti (5,10 %, arrivant à échéance en juin 2027)	16 800 000	16 800 000
	27 389 972	27 389 972

4. Avantages postérieurs à l'emploi

La Commission souscrit un REER pour la quasi-totalité de ses employés. Le régime permet de verser des cotisations correspondant à 8 % du salaire des employés syndiqués et à 9 % du salaire des membres de la direction. Conformément à la convention collective signée le 18 avril 2024 entre la Commission et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5217, chaque employé cotisera annuellement un pourcentage minimal de son salaire (8 % en 2024 et en 2023). Il n'existe aucun passif non capitalisé associé à cet avantage postérieur à l'emploi.

5. Excédent accumulé

L'excédent accumulé figurant dans le bilan résulte d'un excédent des revenus sur les dépenses depuis le commencement des activités de la Commission jusqu'à la date de fin d'exercice.

L'excédent accumulé se compose des éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Actifs financiers nets	33 999 996	30 959 510
Actifs non financiers	127 500 944	129 376 108
	161 500 940	160 335 618

Les actifs financiers nets se composent des flux de trésorerie nécessaires aux activités quotidiennes et des fonds de capital détenus pour les dépenses d'investissement futures. Les actifs non financiers se composent des immobilisations corporelles et des charges payées d'avance que la Commission a achetées ou construites.

6. Instruments financiers et gestion des risques*Risque de marché*

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Commission fluctuent en raison de variations des prix du marché.

Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Commission ne se considère pas exposée à ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un débiteur ne soit pas en mesure de respecter ses obligations. La Commission procède à une évaluation approfondie de ses débiteurs avant d'accorder un crédit et surveille activement et continuellement leur santé financière. Le risque de crédit découle principalement de la trésorerie, des débiteurs et des placements. Il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit.

Risque de liquidité

L'objectif de la Société consiste à disposer de liquidités suffisantes pour régler ses passifs à leur échéance. La Société surveille ses soldes de trésorerie et ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation afin d'être en mesure de respecter ses obligations. Au 31 décembre 2024, les passifs financiers les plus importants sont les créditeurs et charges à payer et les retenues de garantie à payer.

7. Chiffres budgétaires

Les chiffres budgétaires inclus dans les états financiers ont été approuvés par la commission lors de l'adoption du processus budgétaire annuel. Aucun ajustement n'a été apporté aux chiffres budgétaires approuvés tels qu'ils sont présentés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Le budget présenté dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé n'est pas audité.

Commission des eaux usées du Grand Moncton

Notes complémentaires

31 décembre 2024

8. Immobilisations corporelles

	Terrains	Centre des opérations	Installations de traitement	Système de collecte	Véhicules	Matériel informatique et logiciels	Actifs en construction	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Solde au début de l'exercice	2 068 453	3 585 856	137 050 905	33 691 189	2 707 364	420 044	9 718 421	189 242 232
Entrées au cours de l'exercice	—	40 775	2 840 940	123 393	692 701	14 491	(14 287)	3 698 013
Transferts au cours de l'exercice	—	—	736 052	8 254 660	—	35 138	(9 025 850)	—
Cessions au cours de l'exercice	—	(22 445)	(577 994)	(117 212)	(6 640)	(66 186)	—	(790 477)
Solde à la fin de l'exercice	2 068 453	3 604 186	140 049 903	41 952 030	3 393 425	403 487	678 284	192 149 768
Amortissement cumulé								
Solde au début de l'exercice	—	1 590 822	41 976 159	17 008 656	1 490 615	369 423	—	62 435 675
Amortissement au cours de l'exercice	—	115 060	4 173 532	599 901	277 898	(14 156)	—	5 152 235
Cession d'amortissements cumulés	—	(22 214)	(290 624)	(106 434)	(4 336)	(63 091)	—	(486 699)
Solde à la fin de l'exercice	—	1 683 668	45 859 067	17 502 123	1 764 177	292 176	—	67 101 211
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles pour 2023	2 068 453	1 995 034	95 074 746	16 682 533	1 216 749	50 621	9 718 421	126 806 557
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles pour 2024	2 068 453	1 920 518	94 190 836	24 449 907	1 629 248	111 311	678 284	125 048 557

9. Annexes supplémentaires

Le ministère de l'Environnement et le gouvernement local du Nouveau-Brunswick a demandé des informations qui dépassent le cadre des normes comptables canadiennes pour le secteur public à des fins de surveillance. La Commission fournit ces informations à la page suivante.

Commission des eaux usées du Grand Moncton

Annexe 1 — Tableau de l'excédent annuel

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Non audité)

	Fonds de fonctionnement	Fonds de capital	Total
	\$	\$	\$
Excédent annuel pour 2024	5 058 237	(3 892 915)	1 165 322
Ajustements au titre de l'excédent annuel aux fins des exigences de financement			
Excédent de l'exercice antérieur	(287 954)	—	(287 954)
Transfert du fonds de fonctionnement au fonds de capital	(4 607 881)	4 607 881	—
Total des ajustements apportés à l'excédent annuel pour 2024	(4 895 835)	4 607 881	(287 954)
Excédent annuel pour 2024	162 402	714 966	877 368

Commission des eaux usées du Grand Moncton

Annexe 2 – Tableau du budget d'exploitation par fonds selon les normes comptables du secteur public

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Non audité)

	Fonds de fonctionnement \$	Amortissement \$	Fonds de capital \$	Total \$
Revenus				
Frais d'utilisation				
Ville de Moncton	9 146 970	—	—	9 146 970
Ville de Dieppe	2 736 720	—	—	2 736 720
Ville de Riverview	1 929 060	—	—	1 929 060
Intérêts et divers	153 831	—	1 597 025	1 750 856
	13 966 581	—	1 597 025	15 563 606
Charges				
Charges d'exploitation et charges liées aux usines				
Amortissement des immobilisations corporelles	—	4 877 551	—	4 877 551
Entretien et fonctionnement	3 479 423	—	—	3 479 423
Salaires et avantages	2 264 555	—	—	2 264 555
Électricité	1 130 713	—	—	1 130 713
Servitude et taxes foncières	651 218	—	—	651 218
Services-conseils	547 805	—	—	547 805
Assurance	282 032	—	—	282 032
Frais liés aux véhicules	58 153	—	—	58 153
Téléphone	25 171	—	—	25 171
Divers	—	—	—	—
	8 439 070	4 877 551	—	13 316 621
Frais généraux				
Honoraires professionnels et conseils	225 926	—	—	225 926
Commercialisation et communications	108 000	—	—	108 000
Frais de bureau	84 124	—	—	84 124
Déplacements, formation et éducation	61 012	—	—	61 012
Gouvernance	25 902	—	—	25 902
Intérêts et frais bancaires	6 081	—	—	6 081
	511 045	—	—	511 045
Total des charges	8 950 115	4 877 551	—	13 827 666
Total partiel de l'excédent	5 016 466	(4 877 551)	1 597 025	1 735 940
Services fiscaux				
Excédent de l'exercice antérieur	(287 954)	—	287 954	—
Transferts du fonds de fonctionnement au fonds de capital	(4 728 512)	—	4 728 512	—
	(5 016 466)	—	5 016 466	—
Excédent annuel	—	(4 877 551)	6 613 491	1 735 940